

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
 Saumur: 30 fr.
 par an: 16
 par mois: 8
 Poste: 35 fr.
 par an: 15
 par mois: 10

On s'abonne:
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne: 20 c.
 Réclames: 30
 Faits divers: 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAYAS
 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 6 SEPTEMBRE 1884.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Le Times publie la dépêche suivante de Hong-Kong, 4 septembre:
 « Les Français bombardent de nouveau Kelung. »

On télégraphie de Saint-Petersbourg au Morning-Post, 4 septembre:
 « Les dernières nouvelles reçues de Hong-Kong nous apprennent que la flotte de l'amiral Courbet est dans le détroit de Formose. L'occupation de l'île est considérée comme imminente. »

Une agitation extraordinaire régnait hier à Canton. Les autorités chinoises mettaient en doute la possibilité d'un arrangement avec la France, et toutes les instructions données aux agents chinois partent de ce point de vue.

Des ordres ont été donnés pour armer à nouveau les forts du Min.
 La La Galissonnière et la Sadne sont à Hong-Kong pour protéger les steamers-poste français. »

La Gazette de l'Allemagne du Nord annonce que l'ambassadeur de France a adressé la communication suivante au ministre des Affaires étrangères, au sujet des mesures prises pour la protection des étrangers en Chine:

Il a été recommandé, dès le début des hostilités, aux commandants des flottes françaises, de prendre toutes les mesures compatibles, avec la nature de ses opérations, pour la sécurité des étrangers et la protection de leurs intérêts.

Pour préserver les villes ouvertes et les concessions étrangères de toutes représailles, le plan des opérations a été combiné de telle sorte que ces lieux seront laissés, autant que possible, en dehors du rayon des opérations directes de la flotte française.

A Fou-Tcheou, le bombardement de l'amiral était exclusivement dirigé contre les arsenaux, la flotte et les forts.

La ville même, qui est éloignée des points fortifiés, n'a pas subi de dommage.

L'Allemagne aurait rappelé ceux de ses sujets qui se trouvaient au service du Céleste-Empire, et que, par le même sentiment, les Anglais remplissant des fonctions dans la marine chinoise auraient tous donné leur démission.

A titre d'information tout-à-fait fantaisiste, il faut cependant signaler aussi le dénombrement des forces chinoises qui doivent envahir le Tonkin. Cette statistique, le Central-News la connaît par fil spécial. Ce fil-là est toujours sujet à caution. Quoiqu'il en soit, les trois armées ennemies convergent sur nos positions du Tonkin formeraient ensemble un effectif de 75,000 hommes sans compter les Pavillons-Noirs.

Chronique générale.

La République française et le Siècle sont pleins de menaces à l'égard des princes de la Maison de France. La première de ces feuilles prend occasion des toasts patriotiques du banquet de Pau pour menacer les princes de l'expulsion du territoire. La seconde annonce que M. Tirard a ouvert une enquête sur ce qu'elle appelle bêtement le « grand scandale de 1872. » Ce « grand scandale » c'est la restitution à la famille d'Orléans des biens qui leur avaient été volés!

Qu'est-ce que cela prouve, sinon que la République est inquiète encore qu'elle ait déshérité son immortalité? Mais si la République espère trouver son salut dans des mesures de violence et d'iniquité, elle se trompe. Lorsqu'un régime de gouvernement a recours à de pareils expédients, il se condamne lui-même à bientôt disparaître, car, d'une part, il proclame sa faiblesse, et sou-

lève, de l'autre, les redoutables révoltes de la conscience publique.

L'amiral Miot est toujours condamné à l'immobilité sur les côtes de Madagascar. Il n'a pas à sa disposition des moyens suffisants pour agir, et le gouvernement même ne lui a pas encore fait connaître s'il devait se contenter de bloquer étroitement Majunga et Tamatave ou se préparer à marcher sur Tananarive. C'est un journal républicain qui se fait aujourd'hui l'interprète des plaintes que provoquent, à Madagascar et à la Réunion, l'indifférence et l'incurie du gouvernement.

LE CONFLIT DE TAMATAVE

On écrit de Tamatave au Times:
 « Un conflit d'une certaine gravité s'est produit ici entre notre consul, M. Graves, et l'amiral français. Voici les faits: MM. Proctor et C^o ont envoyé leur lougre Elise de Tamatave à Mohambo avec un chargement de cotonnades américaines.

L'agent de MM. Proctor, à Ténorivo, trouvant que les prix étaient meilleurs dans cette ville, ordonne au lougre de s'y rendre, le cuirassé français qui mouillait à Ténorivo en étant parti. Le jour après que le capitaine de l'Elise eût reçu l'ordre de l'agent à Mohambo, le navire de guerre français Scarf arriva dans ce port. Un officier, accompagné d'une barque pleine de marins armés, vint à bord du lougre, inventoria sa cargaison et ordonna péremptoirement au capitaine de retourner à Tamatave. En vain celui-ci dit qu'il avait reçu l'ordre de partir pour Ténorivo, il dut s'exécuter. M. Graves a jugé que cet incident était assez grave pour être rapporté au Foreign-Office avec une demande d'indemnité de MM. Proctor.

A la suite de ce fait, une proclamation a été publiée, ordonnant que tous les navires arrivant à Tamatave, Majunga ou d'autres ports où se trouve un navire de guerre français, soient visités, avant toute communication avec la terre, par un officier sanitaire

pour obtenir libre pratique. On estime généralement ici que cette mesure sanitaire, qui n'est nullement justifiée, a pour but d'entraver le commerce étranger et spécialement le commerce anglais.

Les Hovas occupent une position fortifiée par des retranchements en terre, à 6 milles en arrière de la ville. Les troupes régulières sont armées de remingtons, les milices de lances. Ils ont plusieurs canons et 4 ou 5 mitrailleuses fabriquées dans le pays. Les munitions sont abondantes. Si les Français les délogent de cette position, les Hovas se retireront derrière une ligne de défense plus forte, sur la première chaîne de collines à partir de la côte. »

LES VOLONTAIRES POUR LE TONKIN.

On écrit de Lyon que le 3 septembre il a été lu dans toutes les casernes de la garnison une circulaire du ministre de la guerre demandant des volontaires pour former les compagnies mixtes du Tonkin. Peuvent être seuls acceptés les soldats ayant plus d'un an de service accompli et plus d'un an de service effectif à faire encore.

On écrit de Lyon:
 « Jeudi soir, à la Croix-Rousse, il y a eu réunion d'ouvriers à propos de la crise économique. Les orateurs ont proposé des chantiers nationaux. Des délégués sont allés à la préfecture et à la mairie. »

Le CHOLÉRA. — Le choléra fait toujours beaucoup de victimes en Italie, notamment à la Spezia et à Naples. Dans cette dernière ville, le Pape a fait distribuer une somme de 10,000 fr. aux familles éprouvées par le fléau.

Les décès cholériques ne diminuent pas non plus en Espagne; dans la province d'Alicante. La panique est toujours très-grande dans les pays avoisinants. En France, la situation est stationnaire.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AMOUR ET PATRIE

NOUVELLE MILITAIRE

Le bombardement et l'incendie n'ayant pu intimider la garnison ni les habitants de Strasbourg, les Prussiens s'étaient vus dans la nécessité de faire un siège régulier. Occupés à rapprocher leurs parallèles et à battre en brèche les remparts aux endroits les plus vulnérables, les ennemis tiraient sur la ville avec moins d'acharnement qu'aux premiers jours et les assiégés avaient quelques heures de répit.

Un soir, Charles était en sentinelle sur un bastion duembourg National. Le ciel par son impassibilité paraissait qu'il restait indifférent aux bouleversements de la terre, car ce que les hommes appellent une nuit gigantesque n'a pas plus d'importance, au haut, que le combat de quelques souris se disputant un brin de paille. Le firmament était d'une pureté resplendissante; des senteurs enivrantes montaient de toutes parts; la tiède brise parlait l'air, les insectes joyeux bourdonnaient autour des arbres verts. La lune, éteignant les

timides regards des étoiles, se levait nonchalante à l'horizon. Charles, pénétré de ces tendres effluves, faisait tout éveillé un rêve délicieux.

Transporté par la pensée à son village éloigné, il se voyait au bras de Laurette, habillée de blanc et la couronne d'orange sur la tête: ils étaient mariés et sortaient de l'église, suivis d'un long cortège de parents et d'amis qui les comblaient de souhaits et de bénédictions; la veuve Vidal et le père Ladet, rajeunis par le bonheur, marchaient à côté d'eux, l'un disant: qu'elle est belle! l'autre répondant: qu'il est beau!

Et comme le volontaire restait immobile, absorbé tout entier par cette vision enivrante, comme la nature lui souriait par ses fleurs et par ses étoiles, comme la vie lui apparaissait rayonnante de joie et d'espoir, un obus éclatant à ses pieds vint le jeter soudain dans la brutale réalité!

A quelques jours de là, Charles fut attristé par une nouvelle douleur morale: la mort du lieutenant Verdélin dont il était le brosseur et auquel il s'était promptement attaché. Cet officier périt par excès de bravoure, s'il est permis d'allier ces deux mots: Pendant que ses soldats s'abritaient derrière des poutres et des planches, pour tirer sur les Prussiens qui n'étaient qu'à deux cents mètres des remparts, lui, debout sur le parapet, un fusil à la main, faisait le coup de feu, visant l'ennemi comme une cible. Dès qu'un assiégeant se découvrait, la

balle de Verdélin, prompt comme l'éclair, le frappait à la tête et le faisait rouler au fond de la tranchée.

Pendant une demi-heure, cette intrépide audace eut un plein succès et dix ou douze Prussiens avaient la figure trouée, lorsqu'une bombe s'abat sur le rempart à quelques pas de l'officier. Celui-ci se précipite pour éteindre la mèche. Trop tard! le projectile éclate et enlève le crâne de Verdélin!

On apporta le lieutenant dans une casemate, et le bataillon du 21^e de ligne, auquel appartenait ce brave, prit des mesures pour lui faire de dignes funérailles. Le commandant du bataillon réunit les dix à douze officiers encore debout, et, d'une voix émue, devant le cadavre sanglant de leur compagnon d'armes, il leur parla ainsi:

« Mes chers camarades,
 Il est heureux celui qui dort là sous nos yeux dans le sommeil de la gloire; il est heureux parce qu'il ne sera pas témoin de notre défaite.

Vous savez quelle est la situation: une partie de l'armée prisonnière de guerre, l'autre bloquée dans Metz; l'Est et le Nord envahis, la résistance s'organisant difficilement. Nous n'avons donc aucun secours à attendre de la France, et Strasbourg, malgré son admirable résistance, ne saurait tenir longtemps encore, car nous allons manquer de tout. Or, par suite des hasards malheureux de la guerre, le drapeau du régiment est entre nos

mains; nous ne pouvons pas l'exposer à tomber au pouvoir de l'ennemi, ce serait nous déshonorer, n'est-ce pas?

Je vous propose donc, mes amis, de mettre dans le même cercueil l'aigle du 21^e et notre camarade tué ce matin; ils sont dignes l'un de l'autre et nous ne pourrions pas rendre un plus bel hommage au lieutenant Verdélin. La hampe sera brûlée et les cendres seront déposées à côté de l'aigle. Quant à l'étoffe, elle sera partagée en autant de morceaux qu'il y a ici d'officiers présents et chacun de nous recevra sa part en jurant sur l'honneur de conserver cette relique sacrée, jusqu'à ce que nous puissions les réunir et faire encore flotter au vent de la victoire notre beau drapeau. Que pensez-vous de ma proposition?

— Oui, sauons le drapeau! s'écrièrent tous les officiers frémissants...

Charles rendit les derniers soins au cadavre de son lieutenant, le revêtit de son meilleur uniforme, le plaça dans une bière faite à la hâte et obtint l'autorisation de l'accompagner au Jardin botanique, transformé en cimetière depuis les premiers jours du siège.

Tous les officiers et soldats du bataillon que le service laissait libres, suivirent le convoi de Verdélin. Plusieurs de ses camarades portaient les traces de récentes blessures; mais en ce moment nul ne songeait à soi; chacun interrogeait avec angoisse

On annonce de Strasbourg que la *Concordia*, société chorale de Strasbourg, dont la bannière avait été acclamée aux dernières fêtes de Besançon, vient d'être dissoute par un ordre supérieur.

ÉTRANGER

Tentative de délivrance des prisonniers de Varsovie.

On mande de Varsovie au *Tagblatt* de Vienne :

« Dans la nuit du 30 août a eu lieu à la citadelle une tentative de délivrance des prisonniers politiques internés, le juge Bardofsky, Dovack, Javanich et autres. »

« Les conjurés parvinrent à soulever hors de ses gonds la porte de Constantin, et pénétrèrent sans être aperçus dans un corridor de la citadelle. A ce moment un fonctionnaire attiré par le bruit signala leur présence et les révolutionnaires s'enfuirent. »

« Dans une cour de la citadelle, on trouva des barres de fer, des vrilles, des cordes et des sacs. »

« On constata, d'autre part, que les prisonniers s'étaient habillés dans la nuit et attendaient à la porte de leurs cellules prêts à partir. »

« A la suite de cette tentative d'évasion, le passage par la citadelle est interdit au public. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 septembre.

La Banque a repris aujourd'hui une activité remarquable; le marché est aussi animé à terme qu'au comptant.

Le 3 0/0 est en avance de 35 centimes sur le cours de clôture d'hier à 78.80, l'amortissable gagne 37 centimes et demi à 80.12 1/2, le 4 1/2 monte de 32 centimes et demi à 108.42 1/2.

Le 5 0/0 italien suit le mouvement des rentes, il finit à 95.95; à bientôt des cours plus élevés.

La Banque de France est en grande plus-value à 5,125 fr.

La hausse du Crédit Foncier s'accroît, il reste demandé à 1,305 fr. Les Obligations Foncières et Communales sont les seules qui soient remboursables au-dessus des cours actuels. Par conséquent, il est plus avantageux de se porter sur ces obligations remboursables avec prime que d'acheter par exemple des Ville de Paris au-dessus du prix de remboursement.

Les Obligations 1879 et 1880 du Crédit Foncier, loin d'être inférieures aux Villes de Paris sous le rapport des tirages, leur sont supérieures. En effet, ces valeurs participent tous les ans à six tirages, alors que le nombre des tirages annuels n'est que de deux ou de quatre pour les autres. Le marché est plus actif sur les autres valeurs de crédit. On cote 782.50 sur la Banque de Paris; 680 sur le Crédit Industriel et Commercial; 520 sur la Banque d'Escompte.

Le Suez se relève à 1,916.25 avec 180,000 fr. de recette pour hier. On annonce une émission prochaine de 387,000 obligations Panama 4 0/0 remboursables à 509 fr., le prix d'émission serait de 332.50.

La Société Générale est bien tenue à 465 fr.

On recherche à 425 l'obligation 4 0/0 Ouest-Algérien (garantie par l'Etat). En dehors du revenu annuel de 20 fr. que donne l'obligation, le porteur est certain d'une plus-value de 75 fr.

l'avenir si sombre de la France, et il n'en était pas un peut-être qui n'eût voulu être à la place de celui qu'on allait ensevelir.

Dès que la bière eut été descendue dans la fosse, le commandant s'adressa au porte-drapeau :

— Lieutenant Castan, tout est-il prêt ?

— Oui, mon commandant.

— Alors faites. Messieurs, veuillez vous approcher.

Le lieutenant Castan s'agenouilla, se baissa au bord de la fosse et mit l'aigle sur la poitrine du cadavre, tandis que l'assistance s'inclinait en saluant militairement. Les cendres de la bamppe furent de même déposées à côté de l'aigle.

Puis tous les officiers reçurent un lambeau de l'étoffe découpée à l'avance et chacun, en acceptant ce don suprême, levait la main, disant d'une voix ferme :

« Je jure sur l'honneur de conserver, intacte et sans tache, cette part du drapeau que je considère comme l'emblème de ma Patrie. »

Le lieutenant Castan, des larmes dans les yeux, dit ensuite d'une voix entrecoupée :

« Adieu, adieu, Verdélin, cher camarade : ton sort nous fait envie. Nous te confions notre sigle pour qu'elle soit à l'abri des souillures et des insultes de l'ennemi. Nous l'enterrons avec toi; mais un jour elle sortira glorieuse et vivante de la tombe. Adieu !... »

Les Chemins Méridionaux de l'Italie valent 640 francs, l'achat au cours actuel laisse donc une marge de 60 fr., dans l'hypothèse où rien d'heureux ne surviendrait dans la situation de la Compagnie et où elle n'aurait à compter que sur ses anciens éléments de succès qui lui permettent de donner 35 francs de revenu par titre pour l'exercice 1884.

Les chemins français finissent : le Nord à 1,670, le Lyon à 1,245, l'Orléans à 1,332.50, le Midi à 1,165, l'Est à 775, l'Ouest à 845.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

École de Cavalerie de Saumur.

CLASSEMENT DE SORTIE

Du 31 août 1884 (suite et fin).

ÉLÈVES-OFFICIERS.

Liste des sous-officiers (élèves-officiers) qui ont quitté l'École de cavalerie le 31 août 1884 pour passer sous-lieutenants dans les régiments ci-après désignés.

MM.

1. Gourmel, au 20^e chasseurs.
2. Préaud, au 43^e dragons.
3. Galland, au 41^e cuirassiers.
4. De Kergorlay, au 43^e dragons.
5. Mallet, au 21^e dragons.
6. Gounin, au 4^e dragons.
7. Freidure, au 7^e cuirassiers.
8. Reuson, au 23^e dragons.
9. Husson, au 4^e chasseurs d'Afrique.
10. Finot-Prevos, au 40^e cuirassiers.
11. Pellerin, au 2^e chasseurs d'Afrique.
12. Thierry, au 4^e dragons.
13. Stocklen, au 1^{er} hussards.
14. De Ganay, au 3^e chasseurs.
15. Jubie, au 6^e cuirassiers.
16. Cavenne, au 9^e dragons.
17. Boissot, au 11^e hussards.
18. De la Gaudière, au 12^e hussards.
19. Legros, au 16^e dragons.
20. Grandjean, au 2^e chasseurs d'Afrique.
21. Amat, au 8^e hussards.
22. De Lenfant, au 1^{er} chasseurs.
23. De Malaysie, au 24^e dragons.
24. Goutelle, au 2^e chasseurs d'Afrique.
25. Pellegry, au 3^e chasseurs d'Afrique.
26. Blanc, au 3^e hussards.
27. Ritter, au 3^e chasseurs d'Afrique.
28. De Jossey, au 22^e dragons.
29. Wernet, au 20^e chasseurs.
30. Rio, au 17^e dragons.
31. Nozeran, au 1^{er} dragons.
32. De Fayet, au 48^e chasseurs.
33. Roche, au 44^e dragons.
34. De Sainte-Marie, au 41^e cuirassiers.
35. De Beaudreville, au 7^e hussards.

Cependant il devenait évident que la résistance de Strasbourg approchait de son terme; l'ennemi employait des moyens de destruction trop puissants pour ne pas réduire, avec le temps, une place que ne défendait aucun fort détaché. Mais le brave général Ulrich, malgré son grand âge et le peu de ressources dont il disposait, ne négligeait aucune précaution pour retarder les progrès des assiégeants.

Dans la nuit du 22 au 23 septembre, une sortie générale devait avoir lieu. Vers deux heures du matin, les soldats du 21^e de ligne sont éveillés en silence et bientôt la colonne s'engage à travers les rues tortueuses du faubourg National dont il ne reste plus que des murs noircis et calcinés. Arrivé à la porte Nationale, le commandant explique aux officiers le rôle que le bataillon doit remplir dans l'action qui se prépare : il s'agit d'attirer de ce côté l'attention de l'ennemi pour permettre au 87^e de ligne et à des compagnies de volontaires, qui sortaient par la porte de Saverne, de surprendre les Prussiens et d'enclouer leurs canons.

En conséquence, les soldats sont espacés à environ trois mètres les uns des autres dans le fossé en arrière de la palissade qui borde le glacis des fortifications. Plusieurs pièces d'artillerie appréhendent leurs tonnerres et l'on n'attend plus que le signal... quand les Prussiens devançant le moment de l'attaque par un feu violent de mousqueterie.

36. Rolloy, au 41^e cuirassiers.
37. Dugard, au 42^e dragons.
38. Dulon, au 49^e dragons.
39. Taloppe, au 8^e dragons.
40. Audebert, au 24^e dragons.
41. De la Rochefontaine, au 48^e chass.
42. Gavignet, au 7^e dragons.
43. Thouvenin, au 5^e hussards.
44. Bessières, au 4^e cuirassiers.
45. De Lestrangé, au 2^e chasseurs.
46. Domangé, au 44^e chasseurs.
47. Magnin, au 3^e hussards.
48. Pause, au 24^e dragons.
49. Fatin, au 4^e dragons.
50. Maillot, au 4^e cuirassiers.
51. Frelin, au 46^e chasseurs.
52. Geoffroy, au 40^e dragons.
53. Batail, au 4^e cuirassiers.
54. Seingeot, au 9^e cuirassiers.
55. De Nesne, au 9^e hussards.
56. Lecomte, au 5^e hussards.
57. Chauvey, au 4^e spahis.
58. Lebègue, au 2^e hussards.
59. De Neuville, au 8^e chasseurs.

Les sous-officiers dont les noms suivent retournent à leur régiment et seront nommés sous-lieutenants au fur et à mesure des vacances qui se produiront :

- | | |
|--------------------|-------------------|
| 60. Lefebvre. | 89. De Rancourt. |
| 61. D'Aramon. | 90. Fournier. |
| 62. Bourgeois. | 91. Le Normand. |
| 63. Regad. | 92. Marchal. |
| 64. Lacombe-Cazal. | 93. Vidal. |
| 65. Brody. | 94. Hervé. |
| 66. Mangin. | 95. Camus. |
| 67. Cressier. | 96. Bertrand. |
| 68. Ardoin. | 97. Roux. |
| 69. Picaudet. | 98. Burluvaux. |
| 70. Carrière. | 99. Desbordes. |
| 71. Du Cheyron. | 100. De Corday. |
| 72. Poussineau. | 101. Fallière. |
| 73. Cazeau. | 102. Rolle. |
| 74. De Tournebu. | 103. Labbé. |
| 75. Du Bouchage. | 104. Perlat. |
| 76. Lacrotte. | 104 bis. Garnier. |
| 77. De Tréville. | 105. Ledoux. |
| 78. Loubet. | 106. Surirey. |
| 79. Mathieu. | 107. Protais. |
| 80. Leroy. | 108. Bureau. |
| 81. Picard. | 109. Levert. |
| 82. De Ricard. | 110. Vaquette. |
| 83. Vaulanvemberg. | 111. De Riadey. |
| 84. Joute. | 112. Abric. |
| 85. Abrard. | 113. Tinel. |
| 86. Gervaise. | 114. Lepeltier. |
| 87. De Gueheneuc. | 115. Canard. |
| 88. De Lalande. | |

Les Français ripostent vivement, et comme ils n'ont devant eux que des lignes d'infanterie, leurs coups dirigés avec précision causent de grands ravages dans les rangs ennemis. Mais soudain la scène change... les Prussiens lancent des bombes énormes qui arrivent avec un bruit de foudre, s'enfoncent dans la terre, éclatent et projettent en l'air mille débris; des obus monstrueux crèvent et lancent en tous sens une grêle de balles; les feux de peloton se succèdent sans interruption. Depuis la palissade jusqu'à vingt mètres en avant dans la campagne, les spahis sont broyés, réduits en poussière par des éclats de toutes sortes et jamais si épaisse mitraille n'a passé sur des têtes humaines.

(A suivre.)

MARC BONNEFOY.

Deux époux qui comptent à eux deux un siècle et demi, viennent trouver un avoué.

— Monsieur, dit la commère, nous voulons divorcer.

— Pas possible !

— Oui, monsieur. J'ai reçu un soufflet de mon mari.

— Quand cela ?

— En 1835 !

**

Un caporal à ses soldats :

— Au commandement de : halte ! l'on rapproche vivement le pied qui est à terre de celui qui est en l'air, et l'on reste immobile.

LES TRAMWAYS SAUMUROIS.

La communication faite au Conseil général, relative aux Tramways tant à Angers qu'à Saumur, a eu le don de réveiller le concessionnaire de notre réseau saumurois. M. Monprofit nous adresse la lettre suivante :

« Saumur, le 5 septembre 1884. »

« Monsieur le Directeur, »
« Vous publiez avec cette phrase : « épilogue des tramways saumurois », un extrait du rapport lu au Conseil général et vous en tirez une conclusion absolument erronée et qui peut me porter préjudice. »

« A chaque session, M. le Préfet dresse un rapport sur l'état des affaires départementales. En disant que des négociations engagées successivement avec plusieurs Compagnies n'ont pas donné de résultat pour les tramways d'Angers et de Saumur, le rédacteur du rapport a commis involontairement une erreur et une confusion que j'aurais fait rectifier si j'en avais été plâtré informé. »

« 1^o Il n'y a rien de commun entre les tramways de Saumur et sa banlieue, réseau concédé à votre serviteur par décret du 10 janvier 1883, et les tramways d'Angers ; »

« 2^o M. le Préfet n'a jamais été avisé par moi de négociations avec telle ou telle Compagnie. »

« D'après les termes de la convention intervenue entre M. le ministre des travaux publics et moi, et du cahier des charges, il m'est accordé deux ans pour commencer les travaux et quatre ans pour les terminer. Le jour où je serai prêt à commencer, l'administration sera renseignée comme elle doit l'être et d'une façon régulière. »

« Jusque-là, tout ce qui se peut dire est de pure invention. »

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération. »

« O. MONPROFIT. »

Nous n'avons point à prendre la défense du secrétaire du Conseil général, mais son texte ne nous dit point ce que M. Monprofit y trouve. Le rapporteur parle de plusieurs Compagnies pour l'établissement de tramways à Angers et à Saumur. Cela ne met pas sur le dos de M. Monprofit les projets d'Angers. Celui de Saumur lui reste et M. le Préfet ne nous semble point laisser entendre qu'il lui sera enlevé.

M. le secrétaire dit : « De tramways, en Maine-et-Loire, il n'en est plus question. » — « Mais si, réplique M. Monprofit, le réseau de Saumur vit toujours ; seulement je prendrai mon temps ; l'avenir est à moi. N'ai-je pas six ans, à partir de 1883, pour être contraint de livrer la ligne au public ? » M. Monprofit a vraiment de la veine de pouvoir parler ainsi. Le public aimerait bien mieux apprendre que le capital, pour cette entreprise, est réalisé, la société constituée, que les travaux vont commencer et être poussés activement, ne serait-ce que dans l'intérêt des actionnaires.

Malheureusement notre estimable correspondant, dans la lettre ci-dessus, garde sur ce point un silence complet; il laisse libre cours à toutes les rumeurs qu'il qualifie de pure invention.

Patience. Nous pouvons avoir encore quatre ans à attendre.

VELOCE-CLUB DE SAUMUR.

Le Véloce-Club de Saumur est chez nous une institution de date déjà ancienne et qui a pris dès le début dans notre région une faveur exceptionnelle, grâce à l'activité des fondateurs et à l'intelligence des membres qui se sont plu à propager dans la jeunesse le goût des exercices vélocipédiques en se mettant à la disposition des amateurs.

Le Véloce-Club de Saumur n'a pas borné son rôle à ces services privés : toutes les fois que la ville ou les communes voisines ont fait appel à son concours pour donner plus de brillant à une fête publique, on l'a vu s'y prêter de la meilleure grâce et organiser des courses qui attireraient toujours un nombreux public.

A l'armée, le vélocipède est appelé à rendre des services et le ministre de la guerre a fait mettre à l'étude la question de son emploi et les avantages qu'une colonne en peut retirer.

Toute société de véloce est donc une institution qui joint l'utile à l'agréable et qui prendra rang parmi celles que l'on doit encourager.

Ces encouragements ne font pas défaut au

Véloce-Club de Saumur; mais aujourd'hui il faut lui donner plus d'extension, le mettre au même de multiplier ses courses et les fêtes qui suivront, fêtes dont jouira la population saumuroise et dont tirera profit le commerce de la ville.

Aussi croyons-nous devoir faire appel au bon vouloir de chacun pour se faire inscrire dans le Véloce-Club de Saumur, soit comme membre honoraire pour apporter à l'inspiration le concours de sa cotisation et jouir des prérogatives avantageuses, soit comme membre actif pour prendre part aux divers concours. Le Véloce-Club de Saumur jouit d'une renommée justement méritée; ses champions sont redoutés au loin; aussi n'est pas sans gloire qu'on se trouve en tête sous leur bannière.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La musique municipale de Saumur se fera entendre dans le Square, demain dimanche 7 septembre, à 7 heures 1/2 du soir.

Programme.

1. Le Tambour-maître, allegro.
 2. Les Mousquetaires, fantaisie.
 3. Muguet et Myosotis, mazurka.
 4. Le Jour et la Nuit, fantaisie.
 5. La Bordelaise, polka pour deux pistons.
- Le Chef de musique, V. MEYER.

CLASSE DE 1883.

Voici le dernier numéro appelé dans chaque chef-lieu de l'arrondissement de Saumur, suivi des numéros désignés pour l'armée de mer :

- Vihiers, 104, — 1, 4, 5, 6.
Gennes, 37, — 3.
Montreuil-Bellay, 69, — 2, 3.
Doué, 84, — 2, 5, 7.
Saumur (N.-E.), 46, — 1, 2.
Saumur (N.-O.), 47, — 2, 4.
Saumur (Sud), 115, — 4, 5, 12.

Conseil général de Maine-et-Loire

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 AOÛT.

Ligne de Cholet à Saumur. — La commission propose :

1° De redemander le classement de cette voie ferrée comme ligne d'intérêt général ;

2° D'offrir de concourir à la dépense par une subvention kilométrique de 40,000 fr., payable lors de la mise en exploitation de la ligne ;

3° D'adopter l'avant-projet présenté par MM. les ingénieurs pour cette voie ferrée se raccordant à Doué avec la ligne d'Angers à Montreuil-Bellay ;

4° D'ouvrir, pour les études, un crédit de 500 fr. au budget rectificatif de 1884.

M. Gigot rappelle qu'il y a deux ans le conseil avait décidé que le point de jonction sur les chemins de fer de l'Etat serait déterminé par le ministre entre Doué et Montreuil-Bellay. Si le raccordement des lignes a lieu près du Vaudelnay, les voyageurs partant de Saumur pour aller à Vihiers et à Cholet n'auront à subir qu'un seul changement de train. Si le raccordement a lieu à Doué, les voyageurs devront changer deux fois de train : 1° à Montreuil-Bellay ; 2° à Doué, ce qui rendra les relations presque impossibles entre Saumur et Doué.

Doué ne réclame le raccordement que pour devenir tête de ligne et pour centraliser le commerce du canton de Vihiers et d'une partie de l'arrondissement de Cholet, au grand détriment de Saumur, dont la prospérité a été atteinte depuis l'établissement des lignes transversales qui entourent cette ville. Il faudrait au moins chercher à rendre la ligne de Saumur à Cholet la plus courte possible et placer l'embranchement sur la ligne de Doué à Montreuil-Bellay.

M. le rapporteur répond qu'il comprend très-bien l'intérêt qui pousse M. Gigot à demander le point de raccordement à Montreuil-Bellay, mais la commission devait se préoccuper avant tout de l'intérêt général ; les représentants des cantons de Saumur, Cholet et Vihiers, consultés, ont été unanimes à demander la jonction de la ligne à Doué. Quant à l'argument invoqué par M. Gigot que le conseil avait décidé de placer la jonction à Montreuil-Bellay, les membres du conseil se souviennent que le point désigné était Vaudelnay-Rillé.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

Ligne de La Flèche à Saumur. — Le Conseil appuie le vœu du conseil d'arrondissement de Baugé pour que, comme le font espérer MM. les ingénieurs, cette ligne, dont l'exécution est très-avancée entre La Flèche et Baugé, soit entièrement achevée et ouverte au printemps prochain.

MM. les ingénieurs ne donnent aucune indication sur l'époque à laquelle pourront être terminés les travaux de la ligne de Saumur à Château-du-Loir et ceux de raccordement des gares de Saumur.

Hier matin, à 7 heures, les trois bataillons de guerre du 43^e de ligne ont quitté Angers se rendant aux grandes manœuvres. Ils allaient à Brissac. De là, ils se sont dirigés ce matin sur Thouarcé, où ils séjourneront demain dimanche.

La commission des auteurs et compositeurs dramatiques vient d'attribuer une pension à quatre sociétaires parmi lesquels nous remarquons :

M. Bonnemère (Joseph - Eugène), né à Saumur le 21 février 1813.

Ces quatre pensions étaient libres par suite de la mort de quatre sociétaires ; elles portent jouissance du 4^e juillet dernier. Le premier terme sera payé aux nouveaux titulaires le 4^e octobre prochain.

DOUBLE ARRESTATION.

L'année dernière, le 12 juin, un nommé Willemot, escroc des plus dangereux, était condamné par le tribunal correctionnel de Nantes à 10 ans de prison, 10 ans de surveillance et 3,000 fr. d'amende, pour un détournement de 25,000 fr.

La condamnation avait lieu par défaut.

Willemot avait déjà été condamné : à Lille, à 18 mois de prison ; à Paris, à 10 ans de travaux forcés pour banqueroute frauduleuse ; à Versailles, à 10 ans de travaux forcés pour le même motif ; enfin, à Lyon, à 20 années de travaux forcés : les trois dernières condamnations prononcées par contumace, Willemot ayant toujours réussi à déjouer la justice.

Il y a quinze jours seulement, on l'a arrêté à Toulouse, au moment où il venait de vendre aux enchères un mobilier somptueux — qu'il devait à son tapissier, — opération déjà faite à Nantes avec un succès complet.

Il a été conduit de brigade en brigade jusqu'à Nantes, où il a été écroué à la maison d'arrêt.

Son affaire viendra prochainement devant le tribunal correctionnel. Il aura à répondre d'une escroquerie de 20,000 fr. commise au préjudice de MM. Genevois et Maumené, ses associés dans la verrerie de Couëron, et, de plus, d'un abus de confiance de plus de 6,000 fr. au préjudice de M. Maumené seul.

Willemot a une femme et trois enfants.

Sa femme avait, comme lui, été condamnée à 10 ans et à 20 ans de travaux forcés, par contumace, pour banqueroute frauduleuse.

Quand on arrêta son mari, à Toulouse, elle venait de quitter cette ville.

On l'a arrêtée, à son tour, à Brive (Corrèze), dans un hôtel.

Fouillée à la prison où elle a été enfermée, elle a été trouvée porteur de bijoux et d'une somme de 48,000 francs en billets de 4,000 francs qu'elle avait soigneusement cachés dans la doublure d'un jupon.

Vingt colis lui appartenant ont été saisis à la gare.

Dès que le tribunal correctionnel de Nantes aura jugé Willemot, les deux époux — un couple bien sympathique, d'ailleurs ! — comparaitront ensemble devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise pour purger leur contumace.

On télégraphie de La Roche-sur-Yon, 3 septembre, qu'un immense incendie vient de détruire presque tous les bâtiments des Grandes-Halles et de causer des pertes considérables.

ASSEMBLÉE DE SAINT-FLORENT

Nous rappelons que la seconde assemblée de Saint-Hilaire-Saint-Florent aura lieu demain dimanche 7 septembre.

Les marchands étalagistes trouveront aide et protection.

Variétés.

LE CHEVAL du lieutenant de Casties (1)

Il était superbe à voir, le bataillon de chasseurs qui rentrait à Alger après huit mois passés sur les confins du désert à poursuivre les tribus révoltées.

Les officiers marchaient la tête haute, fiers de leurs succès, fiers surtout de ces hommes au teint bronzé par les ardeurs du soleil, de ces braves qui les avaient suivis de l'Atlas au Sahara, pleins de confiance, de vaillance et de gaieté.

La foule se portait à leur rencontre : les clairons sonnaient avec entrain ; les chasseurs passaient au pas accéléré, un bon sourire aux lèvres, ce sourire du soldat qui revient content de lui et qui semble dire : « Nous voilà ! nous avons combattu pour vous, pour la patrie. Criez un peu : Vive la France ! vive l'armée ! vous ferez plaisir à nos officiers ! »

Et la foule criait, en effet : Vive la France ! vivent les chasseurs ! et les officiers, pleins de dignité, saluaient en abaissant leurs sabres.

J'eus le temps de remarquer un magnifique cheval noir, aux yeux ardents, tout sellé et bridé, qui suivait le bataillon, mais que personne ne montait et qu'un vieux chasseur conduisait par la bride.

Surpris, je m'avançai de quelques pas : — A qui est cette belle bête ? demandai-je au chasseur.

— C'est le cheval du lieutenant de Casties, me répondit le soldat en perdant tout à coup son sourire.

Le bataillon passa et disparut au détour de la rue.

Je connaissais un peu le lieutenant de Casties. Il avait épousé l'année précédente une de mes cousines, et avait dû regagner presque aussitôt son bataillon, appelé à faire une de ces expéditions militaires que la France est obligée de diriger périodiquement contre les tribus du désert soulevées par quelque faux prophète. Deux ou trois fois je l'avais aperçu à Alger. C'était un beau et grand garçon, blond, de langage et de façons distingués, séduisant dans un salon, brave sur le champ de bataille, vrai type d'officier français quand il sortait sur son cheval noir, africain, que son père avait dressé exprès pour son usage et que nul autre que lui n'avait jamais monté.

L'affection du lieutenant de Casties pour l'africain était connue de tout le monde, à Alger. Les Arabes, bons connaisseurs en chevaux et en cavaliers, s'arrêtaient pour les admirer, l'un portant l'autre, quand ils passaient dans les rues ou sur les routes ; et lorsqu'on rencontrait le lieutenant à pied, sachant qu'on flatterait son amour-propre, on lui demandait toujours des nouvelles d'Africain.

Dès qu'il avait appris le départ du bataillon, M. de Casties avait demandé la permission d'emmener son cheval, à ses frais, et cette permission, comme toujours, lui avait été accordée.

C'est pourquoi un vague pressentiment me saisit quand je sus qu'on ramenait le cheval sans son maître.

Dès le lendemain matin, je courus aux informations, et j'appris le triste événement.

Le bataillon avait surpris un mois auparavant les tribus révoltées. Le combat s'était engagé à l'improviste. Africain n'avait jamais vu le feu. La noble bête avait été saisie tout à coup d'une ardeur guerrière. Les coups de fusil, la fumée de la poudre l'avaient grisée, et tout à coup, avant que le signal fût donné, elle avait emporté son maître au milieu des ennemis. Des cris s'étaient élevés des deux côtés :

— Le pauvre garçon ! avait dit le colonel, il est perdu !

Et le bataillon s'était élancé à la suite de ses chefs.

Mais les Arabes tenaient bon. Leurs premiers rangs s'étaient ouverts pour laisser passer Africain, qui volait comme une flèche, et s'étaient aussitôt reformés. Quelques minutes s'écoulèrent, et tout à coup, sur un autre point, où vit reparaître le grand cheval noir, lancé dans un galop sauvage, la tête haute, les naseaux en feu, la crinière droite, revenant vers les chasseurs et portant encore le lieutenant de Casties, la tête nue, le corps penché sur la selle, le bras

gauche ballant, couvert de sang, mais brandissant encore de la main droite son sabre brisé par la moitié. A cette vue, les chasseurs poussèrent un cri de joie : l'attaque générale fut donnée, et moins d'un quart d'heure après les Arabes fuyaient dans toutes les directions laissant sur le terrain un grand nombre de morts et de blessés.

— La leçon suffira, j'espère, dit le colonel.

Et joyeux, il fit cesser le combat et rallia ses braves.

Qu'était devenu le lieutenant ? Son cheval l'avait ramené au milieu du bataillon, et là, il était tombé à demi-mort dans les bras de son fidèle brossier, Baptiste, un vieux brave à trois chevrons. Le jeune homme portait trois blessures qui semblaient mortelles : un coup de sabre au cou, un autre à l'épaule et une balle dans la cuisse. Africain n'avait pas une égratignure. Les Arabes, amis du cheval, n'avaient pas frappé cette magnifique bête : ils n'avaient cherché qu'à s'en emparer, mais le lieutenant avait su le défendre en cassant la tête à ceux qui s'approchaient de lui.

Le colonel vint embrasser, pour la dernière fois, peut-être, le vaillant officier dont la voix était éteinte et dont les yeux s'étaient fermés, et pensant à la jeune femme qui, sitôt, serait veuve, se retira en essayant furtivement une larme.

Le chirurgien laissa cependant quelque espoir, et, dès le soir, le lieutenant de Casties fut dirigé avec les autres blessés vers la ville voisine, où des secours de toute sorte avaient été préparés.

Quant à Africain, on le garda au bataillon. On avait besoin de lui pour remplacer les chevaux morts ou blessés. Le lendemain matin, un capitaine se présenta pour le monter. Le vieux Baptiste, dont le chagrin était violent, hocha la tête :

— Mon capitaine, dit-il, je crains bien qu'Africain ne veuille pas être monté par vous.

— Pourquoi cela, mon brave ?

— Parce que c'est un malin et un originaire, ce cheval, voyez-vous, mon capitaine. Il n'a jamais été monté que par le lieutenant, et, plusieurs fois déjà, les amis de M. de Casties ont essayé vainement de le dompter.

— Nous verrons bien, dit le capitaine, qui était un excellent cavalier.

Baptiste amena Africain. Le capitaine s'approcha, mais dès qu'il fit mine de mettre le pied à l'étrier, le cheval lança un mauvais regard de son côté et fit un écart formidable. Le capitaine recommença plusieurs fois l'expérience, en prenant toutes les précautions nécessaires. Rien n'y fit. On usa de ruse : Baptiste enleva les étriers, mais Africain était en défiance. Il se cabra, lança des ruades, et après vingt tentatives inutiles, le capitaine renonça à continuer la lutte. Plusieurs officiers firent vainement des essais semblables. Le colonel, qui n'avait pas de temps à perdre pour le dressage d'un cheval à demi-sauvage et si singulièrement entêté, ordonna qu'Africain serait conduit et ramené par Baptiste.

Chose bizarre ! Baptiste n'éprouvait aucune résistance à soigner le cheval de son maître. Il le menait et le pansait sans difficulté. Il pouvait même le monter à nu, jambes ballantes, sans éperons ni brides, comme les paysans de nos campagnes : Africain, se rappelant du temps où on l'élevait ainsi dans les fermes, montrait une douceur irréprochable. Et quand le vieux soldat passait sur ce cheval que nul n'avait pu monter, au pas, la pipe aux lèvres, la main sur la hanche, fier comme Artaban, les chasseurs applaudissaient et le colonel lui-même ne pouvait s'empêcher de sourire à ce singulier spectacle. Baptiste était si gauche, et le cheval si beau !

— Ce pauvre de Casties ! disait-il ; s'il en revient, il sera fier de son cheval !

Mais les officiers hochaient alors tristement la tête. Les nouvelles du lieutenant étaient mauvaises.

(La fin à lundi.) CH. SAINT-MARTIN.

Dieppe (Seine-Inférieure), 27 septembre 1879.

Ma mère, âgée de 73 ans, s'est très-bien trouvée de l'usage du FER BRAVAIS qu'elle a pris à la suite d'accès chroniques d'une névrose des fonctions digestives. Pendant ces accès, l'alimentation était difficile et insuffisante pour la nutrition. Il en résultait un grand épuisement de forces que l'emploi du FER BRAVAIS a ramenés heureusement.

Ed. LE MAGNEN.
Dans toutes les pharmacies. — Exiger la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

(1) Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BRAZILLE ET BOURDON.
Les créanciers de la faillite Brazille et Bourdon, anciens négociants en grains à Saumur, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le vendredi 12 septembre 1884, à 9 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications; après quoi, les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés.
Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.
(646) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M. PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE
UNE BELLE MAISON BOURGEOISE
Sise à Saumur, rue des Saulaies, n° 18, sur les bords de la Loire, Avec jardins, servitudes et vastes magasins.
JOUISSANCE DE SUITE.
S'adresser audit M. PINAULT, notaire. (615)

Étude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En totalité ou par lots,
UN TERRAIN
Propre à bâtir.
D'une contenance de 4,000 mètres environ,
Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.
S'adresser à M. LE BARON, notaire.

Étude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
25 ARES DE TERRE
Situés à la montée de Bournan, Exploités par M^{me} veuve VIAU.
S'adresser à M. LE BARON, notaire.

M. GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

Étude de M. DOUSSAIN, notaire à Doué.

VENTE MOBILIÈRE
Après le décès de M. THIBAUT-GIBIER, en son vivant marchand de cuirs à Doué,
Le dimanche 7 septembre 1884, à 1 heure de l'après-midi.

Il sera vendu, par le ministère dudit M. DOUSSAIN, dans la maison autrefois occupée par M. THIBAUT, Différents articles de cordonnerie, tels que: peaux et cuirs de toutes sortes, pièces de satin, caoutchouc et coutil, dessus de bottines et de souliers, formes en bois et ferrées, et outils divers.
Au comptant, plus 5 0/0.

A LOUER
Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.
S'adresser rue d'Orléans, 73.

A VENDRE
Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.
S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

A VENDRE
Au Comptant
Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:
Vin rouge supérieur à 100 francs;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.
Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

Assurances sur la Vie
M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Équitable des États-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.
S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.
Demande un représentant dans chaque commune du département.

A VENDRE
BELLE COLLECTION d'orangers, de citronniers et lauriers-fleurs.
S'adresser château de la Salle, à Montreuil-Bellay. (603)

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS
C. BONNIN
40, rue Saint-Nicolas, Saumur
Renseignements Commerciaux

M^{me} LEROUX, blanchisseuse, rue de la Monnaie, 15, près la place St-Nicolas, se met à la disposition des personnes qui voudraient bien lui donner leur linge à blanchir. (576)

Les Magasins de la Glaneuse
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
DEMANDENT:
Une apprentie pour les Modes, Et un garçon de magasin sachant lire et écrire.
Conditions avantageuses.

DEUX JEUNES GENS demandent une place.
S'adresser Grand'Rue, 63, Saumur.

M. BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, demande un clerc au courant d'une étude. (620)

LOTÉRIE TUNISIENNE
2^e Tirage SUPPLÉMENTAIRE le 15 Octobre prochain
DE CENT MILLE FRANCS
Un Gros Lot de 50,000 fr.
2 Lots de 10,000 fr. 40 Lots de 1,000 fr.
2 Lots de 5,000 fr. 10 Lots de 500 fr.
50 Lots de 200 fr.
AVIS - Les billets qui participeront à ce deuxième tirage supplémentaire concourront également au tirage définitif qui sera fixé immédiatement après ce tirage supplémentaire d'une façon IRREVOCABLE et à TRÈS COURTE ÉCHÉANCE et comprenant:
UN MILLION DE FRANCS DE LOTS
Gros Lots: 500,000 Francs
EN CINQ GROS LOTS DE 100,000 FR.
ET 316 AUTRES LOTS FORMANT 500,000 FRANCS
Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats-poste adressés à l'ordre de M. EUGÈNE DÉPRE, Secrétaire-Général du Comité, 13, rue Grange-Batelière, Paris. UN FRANCO LE BILLET.

AVIS
Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY
Sources de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. - Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du fofe et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. - Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. - Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. - Prescrit comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire: PARIS, 8, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

PRIX
Décerné au Concours de Chinon, le 10 août 1884, par la Commission de visite des VIGNOBLES
Mention spéciale et Médaille d'argent
M. DOVALLE
Constructeur à RESTIGNÉ
Pour ses PRESOIRS à bon marché et qui sont les plus répandus dans le canton de Chinon.

UN MILLION DE RECETTES
GRANDE ENCYCLOPÉDIE D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, nouvelle édition ornée de 2,500 gravures
Renfermant 30 PLANCHES CHROMO, 10 COULEURS données gratis à tous les lecteurs
Cette œuvre d'utilité résume les matières contenues dans des centaines d'ouvrages savants qu'il serait difficile et coûteux d'acquérir.
HYGIÈNE - MÉDECINE USUELLE - PHARMACIE DOMESTIQUE - JARDINAGE - ART VÉTÉINAIRE - GÉOMÉTRIE - HISTOIRE NATURELLE
Pâtisserie, Cuisine bourgeoise, Confiserie, Falsification, Agriculture, Physique et Chimie, Connaissances usuelles, etc.
Un nombre considérable de recettes utiles - 50 centimes la série - une série par semaine.
Réclamer chez tous les libraires la 1^{re} série vendue 10 centimes seulement à titre d'essai ou adresser 60 centimes à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris, pour recevoir franco les séries 1 et 2.

Thés **CHOCOLAT** Vanille
Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON
PARIS
Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. - Vanille: 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 SEPTEMBRE 1884.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 % amortissable	78 55	78 90	Est	715	775	Obligations			Gaz parisien	517	515 25
3 % (nouveau)	79 75	80 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1242 50	1247 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	504	Est	363 50	365
4 1/2 %	109 25	108 45	Midi	1160	1160	1865, 4 %	519 50	521	Midi	374	371 50
4 1/2 % (nouveau)	107 95	108 40	Nord	1665	1670	1869, 3 %	406	406	Nord	381	381 50
Obligations du Trésor	569	566	Orléans	1330	1335	1871, 3 %	397	397	Orléans	371 50	371 25
Banque de France	5087 50	5085	Ouest	837 50	845	1875, 4 %	517 50	520	Ouest	371 50	370 50
Société Générale	463 75	465	Compagnie parisienne du Gaz	1430	1535	1876, 4 %	516	516	Paris-Lyon-Méditerranée	373	372 50
Comptoir d'escompte	930	932 50	Canal de Suez	1907 50	1920				Paris-Bourbonnais	372 50	371
Crédit Lyonnais	561 25	560	C. gén. Transatlantique	480	478 75	Bons de liquid. Ville de Paris	523	524 15	Canal de Suez	577	577 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1290	1300				Obligations communales 1879	455	450			
Crédit mobilier	315	315				Obligat. foncières 1879 3 %	451 75	451 75			
						Obligat. foncières 1883 3 %	355	355			

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin, express-poste.
6	55 - matin (s'arrête à la Possonnière)
9	13 - matin, omnibus-mixte.
1	25 - soir, omnibus-mixte.
3	32 - soir, omnibus-mixte.
7	15 - express.
10	36 - omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.
8	21 - omnibus.
9	37 - omnibus.
12	46 - express.
4	44 - soir, omnibus-mixte.
7	4 - omnibus (s'ar. à Tours)
10	24 - omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45
Chacé-Varrains	6 15	7 39	9 08	1 24	4 03
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19
Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct.
Montreuil-Bellay. (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 40
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
Saumur. (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 39	7 52	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	8 11	2 11	5	8 51
Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 18	1 27	4 37	8 05
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 55
Brézé	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuville	9 57	4 24	11 27
Poitiers	10 32	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Poitiers	5 50	12 50	6 10
Neuville	6 28	1 28	7 08
Mirebeau	6 55	1 57	7 56
Arçay	7 50	2 52	8 18
Loudun	8 42	3 30	10 28
Montreuil	9 24	4 31	11 7